



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 FEVRIER 2026

DELIBERATION 2026.05 DEMANDE DE SUBVENTION 2026 – AGENCE DE L'EAU – GESTION DES TERRAINS EN LIEN AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS (CEN)

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	27 JANVIER 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	03 FEVRIER 2026
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	27	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	6	Secrétaire de séance	M Clement MEZERGUE Conseiller Municipal

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM		X		Mme Chantal CARO
PRUVOST Gilles, CM		X		M. Philippe GIRARD
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM		X		M. Joel MASSY
LARGOUET Karyn, CM		X		Mme Caroline GLIZE
GANNE Arnaud, CM			X	
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme Brigitte NABET-GIRARD
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Mme Sophie CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



Délibération n°2026-05

**DEMANDE DE SUBVENTION 2026 - AGENCE DE L'EAU : GESTION DE TERRAINS
CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE AVEC LE CONSERVATOIRE DES
ESPACES NATURELS (CEN)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les projets d'investissement de la commune d'Izon au titre de l'exercice 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur des aides à l'investissement du Département de la Gironde 2026,

Considérant les projets d'investissement de la commune d'Izon au titre de l'exercice 2026,

Considérant que la commune a acquis des terrains dont l'ancien propriétaire était Monsieur Bernard Feydieu d'une contenance de 21ha 23a 25ca,

Considérant que ces terrains constituent des espaces naturels remarquables du point de vue écologique et paysager et que la commune a pour objectif de protéger et de valoriser ce patrimoine naturel par la mise en place d'un réseau de « sites naturels » et d'actions de restauration de ce patrimoine,

Considérant le partenariat qu'a noué la commune d'Izon avec le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine depuis 2024 par le biais d'une convention de partenariat globale sur 5 ans pour atteindre ces objectifs qui seront déclinés annuellement par des conventions d'application financières,

Considérant les actions déjà menées en 2025 (inventaires et animations grand public) ;

Considérant la convention d'application 2026 proposée par le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine,

Vu l'Avis favorable de la Commission ressources en date du 27 janvier 2026

Le programme d'actions 2026, proposé par le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine et présenté en Comité de pilotage en décembre 2025, prévoit les opérations suivantes :

- Suivi du cuivré des marais
- Inventaires écologiques : Inventaire des oiseaux, chiroptères et rhopalocères,
- Mise en œuvre Natur'adapt (multi-sites sur prairies humides de Gironde)
- Animation territoriale pour la bonne mise en œuvre des actions (incluant l'organisation des réunions)
- Coordination technique, administrative et financière du dossier.

Considérant les subventions qui peuvent être attribuées par l'agence de l'eau à ce titre,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **SOLLICITER** l'agence de l'eau Adour Garonne au titre du dispositif études sur la préservation des zones humides (50% du montant du diagnostic) pour le projet cité dans le cadre du plan de financement prévisionnel susmentionné ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes afférents à ce dossier
- **DIRE** que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Subvention département de la Gironde	17,35 %	3 314,23 €
Subvention Agence de l'eau	50,00 %	9 549,86 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)	67,35 %	12 864,09€
Autofinancement	32,65 %	6 235,62 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100 %	19 099,71 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame Caroline Glize, Adjointe au Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, Pour 27, 0 contre, 0 Abstention

- **SOLLICITE** l'agence de l'eau Adour Garonne au titre du dispositif études sur la préservation des zones humides (50% du montant du diagnostic) pour le projet cité dans le cadre du plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes afférents à ce dossier

Publiée le

Fait à Izon, le 3 février 2026

Le Secrétaire de séance

MS

Clément MEZERGUE

Le Maire,



Laurent de L...

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.